



Repas des « chères têtes blanches »

Marie VERGER

Les discours avant le concert. Ph
MV

CASTELNAU-DE-MÉDOC Le 7
février avait lieu le repas des aînés.

Le déjeuner a débuté avec un discours d'Eric Arrignoni, le maire de la ville. Il a rappelé l'actualité de la ville, notamment l'enquête en cours portant sur la construction d'une Maison d'accueil et de Résidence pour l'autonomie. La 1^{ère} pierre de la nouvelle Maison de retraite devrait, quand à elle, être posée en mars 2017.

Puis ce fut au tour de Ambre, maire des enfants, de lire un discours sur la solidarité. Elle était accompagnée

de trois de ses élus : Alice, Oyana et Ana. Natalie Lacour, adjointe en charge des questions sociales a pour sa part évoqué l'importance du lien intergénérationnel et le rôle essentiel des « chères têtes blanches ».

Le déjeuner s'est poursuivi en musique avec des démonstrations des groupes de flamenco, country et de l'atelier de chant de la Scapa, et un concert du groupe Echoo. ■

L'accessibilité expliquée aux commerçants

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits implique que l'ensemble des établissements recevant du public soit mis aux normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. En février 2014, devant les difficultés rencontrées à se conformer aux normes prescrites, de nouvelles modalités ont été présentées avec l'Agenda d'accessibilité programmée, (Ad'AP). Il permettra à ceux qui ne seront pas en conformité avec l'ensemble des règles d'accessibilité au 1er janvier 2015, de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité. C'est donc pour expliquer et aider les commerçants, les artisans et les communes de la mise en œuvre et du fonctionnement de ces agendas qu'une réunion a eu lieu lundi dans la salle du Moulin des Jalles de Castelnau. Elle était destinée à l'ensemble des commerçants et artisans de la CdC Médullienne, mais à peine une petite dizaine se sont déplacés. On notait cependant la présence de Patrick Baudin, maire d'Avensan et de Jean-Marie Castagneau, premier magistrat de Salaunes. Après avoir été accueillis par le maire de Castelnau, Éric Arrigoni, les participants ont bénéficié des explications de Bernard Lambert, responsable de l'unité qualité de la construction, service habitat, logement et construction durable de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer). C'est ce service qui délivre les fameux

agendas.



Bernard Lambert, Éric Arrigoni, Yves Petitjean et M. Perea. PH. J. -C. R.

Yves Petitjean, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Région Aquitaine, Michel Dumon, président de l'Union professionnelle artisanale de la Gironde et du syndicat des artisans du bâtiment de la Gironde, ainsi que M. Perea, de l'Association départementale des personnes handicapées de la Gironde, ont participé aux débats et répondu à quelques questions du public. Tous ces intervenants sont prêts à aider les artisans et commerçants à monter leurs dossiers et à les conseiller pour les travaux à réaliser. Ils ont également rappelé le caractère obligatoire de la loi. Jean-Claude Rigault ■



Les aînés ont bon appétit

M-H.B.

165 convives ont partagé ce moment chaleureux.

PHOTO JEAN BOTTARO

D imanche 7 février, en présence du père Zambo et du major Carasco (la députée Pascale Got était excusée), plus de 165 convives - dont 25 résidents de l'Ehpad Méduli - se sont retrouvés au Moulin des Jalles pour le repas des aînés. La veille, 34 plateaux avaient été livrés à ceux qui ne pouvaient pas venir. Tout le monde était inquiet de l'absence de la doyenne castelnaudaise, Mme Bro-quedis, mais le maire Éric Arrigoni a tenu à rassurer en expliquant qu'elle était juste très fatiguée, ce qui ne l'a pas empêchée de recevoir le matin-même des mains de l'édile son traditionnel bouquet de fleurs. Le maire et Nathalie Lacour-Broussard ont ouvert les festivités lors d'un discours faisant la part belle à l'importance du lien intergénérationnel, suivi d'une jolie émotion à la lecture d'un poème sur la solidarité par Ambre Akots, maire du conseil municipal des jeunes. L'apéritif a été animé par les élèves et professeurs de la SCAPA autour du flamenco, de la country et du chant, moment très apprécié par tous. Puis le groupe Echoo, jeunes musiciens bordelais, a proposé un voyage musical à travers le temps avec les plus grands tubes des années 50 à nos jours. En fin de repas, M. Mivielle, bientôt 98 ans et doyen de l'assemblée, a reçu une bonne bouteille, tandis que chaque dame s'est vue offrir une rose. ■



L'ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE A ORGANISÉ UNE INTÉRESSANTE RENCONTRE AUTOUR DU FILM « EN QUÊTE DE SENS » ET DES ALTERNATIVES QUI PERMETTRAIENT DE LUTTER CONTRE LES CRISES QUI SÉVISSENT DANS LE MONDE.

Comment changer le monde...

Marie-Hélène BOISSEAU

Les héros du film sont à la recherche de sagesse et de bon sens dans la marche du monde.

PHOTO DR

Le public était au rendez-vous, vendredi 12 février, au Moulin des Jalles de Castelnau-de-Médoc, pour le ciné-débat organisé par l'association d'aide au développement MAS Burkina autour du film « En quête des sens ». Une dizaine d'associations internationales du Médoc étaient invitées : la Ligue des droits de l'Homme de Pauillac et de Saint-Vivien, les Pompiers solidaires, l'Association de jumelage Nord-Médoc Bénin, le Comité catholique contre la faim et pour le développement, Lumières du Népal de Ludon-Médoc, le Secours catholique Caritas, Amahoro Paix de Sainte-Hélène et Saint-Vincent de Paul de Castelnau. Elles ont pu, avant la projection, recevoir le soutien du public présent, parmi lesquels le maire de Castelnau Éric Arrigoni, la députée et conseillère départementale Pascale Got et le conseiller départemental Dominique Fédieu. Chez les Pompiers solidaires, Muriel Tron, infirmière et sapeur-pompier volontaire médocaine, responsable Urgence de l'unité de Saint-Loubès, a été très sollicitée, et de nombreuses questions furent posées autour de l'exposition photo des écoles et de la pouponnière au stand de MAS Burkina.

Le film « En quête des sens » est le voyage initiatique de deux jeunes gens qui cherchent un sens à leur vie. Ils essayent d'initier un changement collectif afin de lutter contre les crises qui sévissent dans le monde en proposant des alternatives nouvelles. Dominique Fédieu, président de la commission agriculture au Conseil départemental et très engagé dans les réseaux du commerce équitable, explique que « ce film interpelle chaque citoyen et l'engage à changer son mode de pensée et sa façon de vivre pour transformer le monde ». « Je ne peux qu'y souscrire, poursuit-il. Toutefois, je regrette la caricature faite des hommes politiques. Selon l'échelle du pouvoir, nous trouvons aussi des femmes et des hommes politiques de bonne volonté et désireux de construire une autre société. Si chacun à sa place et avec ses responsabilités essaye de bâtir un monde plus fraternel, respectueux de la nature et de l'homme, nous changerons le logiciel général. C'est une voie exigeante mais ô combien stimulante ».

Le public a répondu présent à l'invitation de MAS Burkina.

PHOTO JDM-MHB

Les échanges ont continué longtemps autour du verre de l'amitié servi à la suite de la projection et de nombreuses personnes ont d'ailleurs souhaité revoir le film pour approfondir les questions suscitées. ■



CASTELNAU-DE-MÉDOC. LA MUNICIPALITÉ A ORGANISÉ UNE INSTRUCTIVE RÉUNION, SUR LA MISE AUX NORMES DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) POUR L'ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

Rendre la ville accessible à tous

Marie-Hélène BOISSEAU

A annoncé en septembre dernier pour répondre notamment aux interrogations et inquiétudes des commerçants et artisans de la ville, la mairie de Castelnau a organisé, lundi 15 février, une réunion, élargie aux communes de la CDC, sur la mise aux normes des établissements recevant du public (ERP) pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il y était surtout question de faire le point sur la loi avec les intervenants qualifiés tels que la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde, la Chambre syndicale des artisans du bâtiment de la Gironde, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM33) et de découvrir le label Handibat.

Après une rapide présentation du maire Éric Arrigoni, Michel Du-mon, président de l'Union professionnelle artisanale d'Aquitaine a rappelé la réalité des chiffres. « En France, 10 % de la population est atteinte d'un handicap. 10 %, ce sont 6 millions de personnes concernées par ces questions d'accessibilités. 6 millions de personnes à qui il faut permettre l'intégration dans la vie collective, commerciale et culturelle ». Bernard Lambert, responsable de l'unité qualité de la construction, service habitat, logement et construction durable à la DDTM 33 a ensuite fait le point sur une loi pas toujours bien claire.

Que dit la loi ?

Initialement, la loi du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public pour être accessibles à tous. Mais les difficultés pour y arriver (notamment financières) ont conduit les pouvoirs publics à réviser cette loi en 2014 (avec arrêté du 27 avril 2015) afin de laisser plus de temps aux ERP privés et publics pour se mettre en conformité. Pour cela, il a été créé un nouvel outil réglementaire appelé Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) qui suspend la sanction pénale et accorde du temps pour la réalisation des travaux, en contrepartie d'un engagement vérifiable. Le nouveau délai est alors de 3 ans, soit une mise aux normes pour 2018-2019. Une période supplémentaire (6 ans ou 9 ans maximum) peut être accordée en cas de difficultés financières avérées et justifiées dans certains cas précis (relevant surtout du nombre de bâtiments à mettre aux normes et de la complexité du patrimoine). Les dossiers devaient être déposés soit à la mairie d'implantation de l'ERP, soit à la préfecture avant le 27 septembre 2015, mais pour les retardataires, il est toujours temps de le faire car nombre de dossiers sont toujours à l'étude. À noter qu'une absence de décision expresse de la commission chargée de valider les dossiers dans un délai de 4 mois vaut approbation. Les travaux doivent alors débuter dans le respect de la programmation (délais et financement). En cas de

non-respect, une procédure de carence ou des sanctions financières peuvent être actées par le préfet. Mais la loi prévoit aussi de faire valoir la possibilité d'atténuations et de demande de dérogation (pour le cas de bâtiments classés par exemple). Une mise en accessibilité « imparfaite » mais au service de la qualité de la vie est alors accordée. Michel Dumon, Éric Arrigoni, Jérôme Arrouays (Agence BPSO) et Bruno Péréa de l'Association des paralysés de France.

PHOTO JDM_MHB S'attaquer aux travaux

Sonia Dugas, secrétaire générale de la CAPEB Gironde, représentante administrative du réseau Handibat, expliquait ensuite comment être accompagnés dans cette phase. 36 entreprises de Gironde se sont lancées dans la démarche qualité Handibat, label officiel qui identifie les professionnels du bâtiment qui s'engagent sur le conseil, la compétence et le service en matière de travaux d'accessibilité et d'adaptabilité des bâtiments. Avec cette démarche, ces professionnels du bâtiment sont en capacité d'apporter des réponses sur mesure aux besoins de toutes les personnes ou structures souhaitant améliorer l'accessibilité de leur bâtiment en toute conformité avec la loi. Et vu parfois le montant des travaux, il est important de faire appel à des entreprises formées et qui sauront apporter des réponses pertinentes. Mais au-delà de la phase de travaux,



la création du label Handibat a surtout permis d'initier des passerelles entre le secteur du bâtiment et d'autres univers professionnels acteurs de l'accessibilité : associations de personnes handicapées, professions médicosociales, opérateurs habitat ou encore personnes âgées et retraitées. Ces questions d'accessibilité sont bien l'affaire de tous et vont au-delà du handicap, posant un regard sans détours sur notre manière de vivre les différences.

Et malgré la faible présence des professionnels castelnaudais, certains ont pu trouver des réponses à leurs questions lors de conviviales discussions autour d'un apéritif. n Plus d'informations : www.accessibilite.gouv.fr et www.handibat.info ■